

**Cent vingt-septième rapport d'étape présenté à la
Commission mixte internationale
par le
Conseil international du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent
pour la période
du 1^{er} septembre 2016 au 28 février 2017**



1^{er} mars 2017

Photo de couverture : Cérémonie de signature par les commissaires de la CMI (2024). De gauche à droite : le commissaire canadien Benoit Bouchard, le président canadien Gordon Walker, le commissaire américain Rich Moy, la présidente américaine Lana Pollack et le commissaire canadien Richard Morgan.

Sommaire

STRATÉGIE DE RÉGULARISATION ET RÉSULTATS

Le 6 décembre 2016, avec l'accord des gouvernements du Canada et des États-Unis, la Commission mixte internationale (CMI) a émis une nouvelle ordonnance d'approbation supplémentaire relative aux installations de production d'hydroélectricité du fleuve Saint-Laurent et le 8 décembre 2016, elle a adopté le Plan 2014 du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent (Plan 2014). La Commission a également approuvé une nouvelle Directive sur les responsabilités du Conseil international du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent, récemment rebaptisé. À compter du 7 janvier 2017, les volumes d'eau relâchés du lac Ontario ont été conformes aux prescriptions du Plan 2014.

Au début de septembre, après avoir diminué de 8 cm (3,1 po) en août, le niveau d'eau du lac Ontario s'est stabilisé 2 cm (0,8 po) sous sa moyenne et il est demeuré légèrement sous cette moyenne jusqu'au début janvier, quand il l'a dépassée. Sous l'effet d'un débit sortant de la rivière des Outaouais inférieur à sa moyenne jusqu'en janvier, le niveau d'eau du fleuve Saint-Laurent près de Montréal est demeuré sous sa moyenne. À la fin 2016, le niveau d'eau du lac Saint-Laurent était près de sa moyenne, sauf en septembre quand il en est descendu avant de la dépasser au début de 2017. Les niveaux d'eau du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent se sont situés dans les limites des critères précisés dans les ordonnances d'approbation modifiées de 1956 de la Commission mixte internationale, et ce jusqu'en décembre. En raison d'une erreur dans le calcul de la limite I, au cours de la semaine se terminant le 30 décembre, les déviations cumulatives par rapport aux débits du Plan 1958-D ont donné l'équivalent de 0,5 cm (0,2 po) d'eau retirée du lac Ontario.

Les débits sortants prescrits dans le plan 1958-D ont été suivis de septembre à décembre, à l'exception d'une période de 24 heures, le 13 septembre, quand le débit sortant fut augmenté à 400 m³/s (14 126 pi³/s) pour aider à l'arrivée d'un navire au port de Montréal. Puis, en octobre, le débit a été diminué durant 48 heures pour permettre la restitution de l'eau utilisée du lac Ontario, conformément à la stratégie de régularisation établie par le Conseil lors de sa réunion de Québec, en septembre 2016.

À compter du 7 janvier 2017, les soutirages en du lac Ontario ont été effectués conformément à l'arrêté du 8 décembre 2016 et tel que prescrit par le Plan 2014. Les premiers calculs selon le Plan 2014 ont été fondés sur le niveau d'eau réel du lac Ontario et non sur le niveau d'eau nominal du Plan 1958-D. Le débit sortant fut établi conformément au Plan 2014 jusqu'à la fin de la période visée par le rapport (période de référence) et suivant certains ajustements opérationnels, cela afin de gérer le débit pendant les quelques semaines où les températures ont été relativement douces et les conditions de glace variables.

Si les niveaux des autres Grands Lacs sont demeurés au-dessus de leur moyenne tout au long de la période de référence, celui du lac Ontario s'est situé sous sa moyenne jusqu'au début janvier, avant de remonter et de se stabiliser au-dessus de sa moyenne jusqu'en février. Le 28 février 2017, le niveau d'eau du lac Ontario était supérieur de 30 cm (11,8 po) à sa moyenne.

ACTIVITÉS DU CONSEIL

Pendant la période de référence, le Conseil s'est réuni deux fois en personne afin de conduire ses travaux courants, d'évaluer les conditions hydrologiques et de confirmer sa stratégie relative aux débits sortants. Le 15 décembre 2016, il a aussi tenu une réunion par téléconférence avec le personnel de la CMI et les membres du Comité GAGL (Comité de gestion adaptative des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent), à la suite de l'annonce publique de l'entrée en vigueur du Plan 2014, afin de discuter des informations disponibles et des communications avec le public et les parties prenantes. De plus, les membres du Conseil, les membres associés et le personnel de la CMI ont rencontré des représentants de la Independent Electricity System Operator (IESO), en visioconférence et en présentiel, pour discuter d'une directive de l'IESO relative à la fiabilité qui concernait le barrage Moses-Saunders.

Les représentants des entités responsables de la régularisation ont continué de communiquer au Conseil des informations hebdomadaires sur les conditions régnant dans le système, des analyses mensuelles des conditions hydrologiques et des prévisions, ainsi que des évaluations des risques au besoin. Le Conseil a revu l'information chaque mois par le biais d'échanges de courriels. Le Groupe consultatif des opérations (GCO) a poursuivi ses téléconférences hebdomadaires pour informer les représentants des entités responsables de la régularisation au sujet de leurs besoins et contraintes opérationnelles. Il a également tenu une réunion en personne sous l'égide d'Hydro-Québec, à la centrale hydroélectrique de Beauharnois, le 11 janvier 2017, où il a été question de la mise en œuvre du Plan 2014 et de considérations opérationnelles connexes. Le Comité GAGL a continué de travailler en étroite collaboration avec le Conseil, notamment en présentant des exposés à des parties prenantes communes et lors de réunions du Conseil.

Pour pourvoir un siège vacant de longue date, la Commission mixte internationale a nommé un membre de la section américaine, M. Anthony M. « Tehara'tats » David, pour un mandat de deux ans et ce, à compter du 1^{er} février 2017.

ACTIVITÉS DE COMMUNICATION

C'est par le biais de conférences téléphoniques mensuelles régulières que le Comité conjoint des communications du Conseil et de la CMI a poursuivi son travail sur une série de capsules vidéo d'une minute décrivant les activités du Conseil. Comme par le passé, il a apporté ses conseils et son aide sur divers dossiers tout en axant ses activités de communication sur son plan stratégique. De plus, le Comité conjoint a tenu un atelier spécial les 19 et 20 janvier 2017 pour discuter de sa stratégie de communication dans la foulée de l'approbation du Plan 2014. Les membres du Conseil et le personnel ont pris part à une réunion publique des parties prenantes à Clayton (État de New York) le 4 février 2017, dans le cadre d'un événement organisé par l'organisme « Save the River » lors duquel les membres du Conseil, les représentants des entités responsables de la régularisation et les secrétaires ont répondu aux questions de l'auditoire. Le Conseil cherche en permanence à améliorer l'efficacité de ses communications en misant sur son site Web, sur sa page Facebook et sur Flickr. Les détails complets relatifs aux récentes activités de communication se trouvent à l'annexe A, et la liste des membres du Comité conjoint des communications du Conseil et de la CMI apparaît à l'annexe B.

Comme les informations de base ont été incluses dans les rapports produits avant 2010 et qu'elles sont regroupées dans une annexe C accessible depuis la page « Publications » du site Web du Conseil, le présent rapport peut se concentrer sur les enjeux et les conditions observés durant la période de référence actuelle.

TABLE DES MATIÈRES

Contenu

1.	Conditions hydrologiques	1
1.2	Précipitations	1
1.3	Apports en eau du lac Érié	1
1.4	Apports totaux nets en eau dans le lac Ontario	1
1.5	Bassin de la rivière des Outaouais	1
2.	Régularisation des débits et des niveaux d'eau	2
2.1	Aperçu de la régularisation	2
2.2	Déviation par rapport au Plan de régularisation 1958-D	2
2.3	Exploitation du barrage d'Iroquois	2
2.4	Exploitation du barrage de Long Sault.....	3
2.5	Résultats de la régularisation	3
2.5.1	En amont.....	3
2.5.2	En aval	3
3	Activités du Conseil.....	4
3.1	Réunions du Conseil, en personne et par conférences téléphoniques.....	4
3.2	Consultations et communications publiques.....	4
3.3	Changements dans la composition du Conseil et des comités.....	5
4	Rapport d'activité du Comité des communications.....	5
5	Comité de gestion adaptative.....	6
6	Comité de limnimétrie.....	6
6.1	Aperçu	6
6.2	Inspection du réseau de limnimètres	6
6.3	Rivière Raisin.....	6
7.	Rapport sur la Voie maritime du Saint-Laurent	7
8.	Opérations de production de pointe	7

TABLEAUX

Tableau 1.	Moyennes mensuelles -- lac Ontario.....	9
Tableau 2.	Données sur les précipitations anticipées dans les bassins des Grands Lacs et du lac Ontario.....	10
Tableau 3.	Apports moyens et totaux en eau, enregistrés sur six mois (sept. à févr.).....	10
Tableau 4.	Synthèse des déviations par rapport aux débits sortants du Plan de régularisation 1958D...	11
Tableau 5.	Niveaux et débits d'eau du lac Ontario enregistrés et antérieurs à la régularisation.....	12
Tableau 6.	Participation aux réunions.....	12

FIGURES

Figure 1.	Apports totaux mensuels nets dans le lac Ontario.....	13
Figure 2.	Débit journalier de la rivière des Outaouais à Carillon.....	13
Figure 3.	Débit journalier du lac Ontario.....	14
Figure 4.	Niveau d'eau journalier du lac Ontario.....	14
Figure 5.	Niveau d'eau actuel, d'avant projet et selon le plan du lac Ontario.....	15
Figure 6.	Niveau d'eau journalier du lac Saint-Laurent au barrage de Long Sault.....	15
Figure 7.	Niveau d'eau journalier du lac Saint-Louis à Pointe-Claire.....	16
Figure 8.	Niveau d'eau journalier au port de Montréal à la jetée n° 1.....	16
Annexe A :	Résumé des activités du Comité des communications.....	17
Annexe B :	Liste des membres du Comité des communications.....	17
Annexe C :	Glossaire, abréviations et renseignements généraux (voir le site Web du CILOSL)	

1. Conditions hydrologiques

Bassin du lac Ontario - Apports nets en eau du bassin

En septembre et en novembre, les apports nets en eau du bassin (ANB) du lac Ontario (voir la définition à l'annexe C) ont été bien inférieurs à leur moyenne; ils se sont situés près de leur moyenne en octobre et en décembre, et furent supérieurs à leur moyenne en janvier et en février. Les ANB mensuels pour la période de septembre à février et pour la période totale de six mois sont présentés au tableau 1. Au cours de la période de six mois, les apports en eau furent supérieurs à leur moyenne et dépassés 44 % du temps.

1.2 Précipitations

Les quantités mensuelles de précipitations tombées sur l'ensemble des bassins des Grands Lacs (lac Ontario y compris), ainsi que la moyenne pour la période totale de six mois, sont présentées au tableau 2. Dans le cas du lac Ontario, les précipitations ont été inférieures à leur moyenne en septembre, en novembre et en décembre, près de leur moyenne en janvier et en février, et au-dessus de leur moyenne en octobre. La quantité totale de précipitations dans la période de six mois visés par le rapport (période de référence) a été de 70 mm (2,74 po), ce qui est inférieur à sa moyenne et a été dépassé 66 % du temps. Les précipitations dans l'ensemble des bassins des Grands Lacs pendant la période de six mois ont totalisé 66 mm (2,58 po), soit près de leur moyenne et dépassé 48 % du temps.

1.3 Apports en eau du lac Érié

En raison des niveaux d'eau plus élevés dans les Grands Lacs en amont, l'apport en eau au lac Ontario (en provenance du lac Érié) pendant la période de référence a été bien supérieur à sa moyenne de septembre à février, comme le montre le tableau 1. Son débit sortant moyen sur six mois a été dépassé 16 % du temps.

1.4 Apports totaux nets en eau dans le lac Ontario

Les apports totaux nets mensuels (ATN) en eau dans le lac Ontario (voir la définition à l'annexe C) sont présentés au tableau 1 et illustrés graphiquement à la figure 1. Les apports totaux nets en eau des six derniers mois, présentés au tableau 3 à des fins de comparaison, ont été inférieurs à leur moyenne en septembre et supérieurs à leur moyenne pendant le reste de la période de référence. Dans l'ensemble, les ATN ont atteint 110 % de leur moyenne pendant cette période de référence et ils ont été dépassés 21 % du temps. La figure 1 montre les apports totaux nets mensuels moyens en eau à long terme pour la période de 1900 à 2015 ainsi que les apports d'eau jusqu'à présent, en 2017. Les ATN mensuels en eau de 2015 et de 2016 sont également indiqués à des fins de comparaison. Les barres horizontales au-dessus et au-dessous des courbes marquent les maximums et les minimums des ATN mensuels en eau à long terme.

1.5 Bassin de la rivière des Outaouais

La figure 2 illustre les débits de la rivière des Outaouais. Ceux-ci ont été inférieurs à leur moyenne à la mi-janvier, près de leur moyenne en février et l'ont dépassée à la fin février.

2. Régularisation des débits et des niveaux d'eau

2.1 Aperçu de la régularisation

Afin de répondre aux conditions présentes et aux besoins des différents secteurs d'intérêt dans le système du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent, le Conseil a évalué les conditions tout au long de l'année, de même lors de deux réunions et par de nombreux échanges de courriels. Il a aussi élaboré des stratégies de modulation du débit sortant sur la foi de rapports mensuels réguliers émanant des représentants des entités responsables de la régularisation. La figure 3 illustre le débit journalier réel du lac Ontario pour la période de référence (par opposition à sa moyenne à long terme du débit d'avant la régularisation et au débit fixé dans le Plan.

En résumé, de septembre 2016 au 6 janvier 2017, la stratégie du Conseil a consisté à : 1) restituer l'eau du lac Ontario qui avait été utilisé pour permettre à un navire d'accéder au port de Montréal; 2) autoriser la libération de volumes d'eau inférieurs à la normale pour permettre à la New York Power Authority (NYPA) d'effectuer des travaux d'entretien du 14 octobre au 3 novembre; 3) appliquer un régime de transition tout au long du mois de décembre, avant la formation de la glace; 4) se conformer aux débits du Plan 1958-D; 5) permettre la libération de volumes d'eau supérieurs ou inférieurs aux critères du Plan en vue de répondre à des besoins critiques ponctuels. L'écart de volume résultant a été corrigé en octobre.

À partir du 7 janvier 2017, les volumes d'eau relâchés du lac Ontario ont été conformes aux spécifications du Plan 2014. Le Conseil continuera de permettre des déviations mineures (supérieures ou inférieures) par rapport aux prescriptions du Plan, pour éventuellement répondre à des conditions critiques, bien qu'aucune déviation du genre n'ait été observée au cours de cette période.

2.2 Déviations par rapport au Plan de régularisation 1958-D

La figure 3 montre les variations quotidiennes du débit sortant par rapport aux spécifications du Plan pour le lac Ontario, et le tableau 4 résume les déviations discrétionnaires mineures appliquées par le Conseil pendant la période de référence. Le Conseil a dévié du Plan 1958-D en septembre et octobre. Le 13 septembre, le débit sortant a été augmenté de 400 m³/s (14 126 pi³/s), entraînant une baisse de niveau d'eau du lac Ontario de 0,2 cm (0,1 po), afin d'aider un navire à entrer dans le port de Montréal. Pour rétablir ce volume d'eau au lac Ontario, le Conseil a dévié des spécifications du Plan, les 23 et 24 octobre, et réduit le débit sortant de 210 m³/s (7 416 pi³/s) pendant 48 heures. Les débits sortants du Plan 1958-D ont été respectés du début décembre au 6 janvier 2017. Cependant, en raison d'une erreur de calcul de la limite I estimée pour la semaine qui se termine le 30 décembre 2016, le total des déviations accumulées relatives aux débits selon le Plan 1958-D s'est chiffré à 0,5 cm (0,2 po) d'eau retirée du lac Ontario.

À partir du 7 janvier 2017, les soutirages du lac Ontario ont été effectués conformément aux spécifications du Plan 2014. Les calculs pour le Plan 2014 ont débuté en utilisant le niveau d'eau réel du lac Ontario, conséquemment l'erreur de la limite I n'a pas été transposée. Des températures relativement douces et un état des glaces variable ont nécessité des ajustements opérationnels hebdomadaires en vertu du Plan 2014, jusqu'en février. Ces ajustements ne constituaient pas des déviations et sont demeurés conformes au Plan 2014.

2.3 Exploitation du barrage d'Iroquois

Les vannes du barrage d'Iroquois n'ont pas été opérées pendant la période de référence car la formation du couvert de glace sur le lac Saint-Laurent a été minime cet hiver.

2.4 Exploitation du barrage de Long Sault

Le barrage de Long Sault n'a pas été opéré pendant la période de référence.

2.5 Résultats de la régularisation

2.5.1 En amont

Lac Ontario

Les effets du Plan de régularisation 1958-D et du Plan 2014, ainsi que les stratégies de régularisation du débit sortant du Conseil sur le niveau d'eau du lac Ontario, sont présentés à la figure 4. Les niveaux d'eau journaliers de 2015, 2016 et 2017 jusqu'au 28 février 2017 sont indiqués aux fins de comparaison. Au début de la période de référence, le niveau d'eau se situait sous la moyenne qu'il n'a pas dépassée avant la mi-janvier 2017. Il s'est ensuite stabilisé au-dessus de sa moyenne de la fin janvier à la fin février. À la fin de la période de référence, le niveau d'eau du lac Ontario était de 74,92 m (245,80 pi), soit 30 cm (11,8 po) de plus que sa moyenne à long terme.

Afin de déterminer l'effet des activités de régularisation sur les niveaux d'eau et les débits sortants, le Conseil fournit à la CMI une comparaison des niveaux d'eau et des débits sortants mensuels réels du lac Ontario par rapport à ceux qui auraient eu lieu avant le projet de la Voie maritime (soit des niveaux d'eau et des débits sortants sans régularisation). Le tableau 5 présente un résumé de cette comparaison pour la période de référence. On constate que le niveau d'eau du lac Ontario était inférieur de 29 cm (11,4 po) à 42 cm (16,5 po) avant régularisation. La figure 5 présente également une comparaison de ses niveaux d'eau journaliers par rapport à leur moyenne à long terme, ainsi que des niveaux d'eau hebdomadaires calculés pour le Plan 1958-D et le Plan 2014.

Lac Saint-Laurent

Le niveau d'eau du lac Saint-Laurent (figure 6) a légèrement oscillé par rapport à sa moyenne jusqu'à la mi-décembre, avant de la dépasser jusqu'en février. Le 28 février 2017, il était de 73,55 m (241,30 pi), soit 103 cm (40,6 po) au-dessus de sa moyenne à long terme.

2.5.2 En aval

Lac Saint-François

Les niveaux d'eau journaliers à Summerstown, sur le lac Saint-François, ont été généralement inférieurs à leur moyenne de septembre à février. La moyenne journalière des niveaux d'eau s'est maintenue au-dessus de la cote d'alerte de bas niveau d'eau de la voie maritime tout au long de la saison de navigation.

Lac Saint-Louis

Les niveaux d'eau journaliers du lac Saint-Louis sont demeurés inférieurs à leur moyenne pendant la majeure partie de la période de référence, jusqu'à la dernière semaine de février. Comme le montre la figure 7, le niveau d'eau du lac Saint-Louis est demeuré supérieur de 20,64 m (67,7 pi) au seuil initial de la limite M tout au long de la période de référence.

Port de Montréal

Les niveaux d'eau journaliers au port de Montréal sont illustrés à la figure 8. Ils ont été inférieurs à leur moyenne à long terme jusqu'à la dernière semaine de février. Le niveau d'eau est généralement demeuré au-dessus du zéro des cartes pendant toute la période de référence, sauf durant quelques jours l'automne

dernier.

3 Activités du Conseil

3.1 Réunions du Conseil, en personne et par conférences téléphoniques

Le Conseil a continué de superviser les opérations des centrales hydroélectriques dans la partie internationale du fleuve Saint-Laurent. Le Conseil, principalement par l'entremise des bureaux des représentants des entités responsables de la régularisation, a surveillé les conditions à l'échelle du système hydrographique du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent. Les représentants des entités responsables de la régularisation lui ont fourni des données de régularisation hebdomadaires, des analyses mensuelles des conditions hydrologiques, des analyses de risques à partir de prévisions de niveau d'eau et des conseils sur les options de régularisation et leurs répercussions potentielles sur les niveaux d'eau et les secteurs d'intérêts dans l'ensemble du système. Le Groupe consultatif des opérations (GCO) du Conseil a tenu des téléconférences hebdomadaires pour examiner les conditions et informer les représentants des entités responsables de la régularisation sur leurs besoins et contraintes opérationnelles. Comme par le passé, le Comité de limnimétrie du fleuve Saint-Laurent a surveillé le programme des sociétés hydroélectriques relatif à l'exploitation et à l'entretien du système des limnimètres nécessaires à l'action du Conseil, il a tenu des téléconférences et s'est rapporté sur une base annuelle.

Le Conseil a continué d'évaluer les conditions dans le bassin en vue d'ajuster ou de maintenir sa stratégie de régularisation en conséquence. Dans la foulée de l'annonce de la décision de la CMI d'adopter le Plan 2014, le Conseil a tenu une vidéoconférence spéciale le 15 décembre avec les conseillers de la CMI, les membres du Comité GAGL et les représentants des entités responsables de la régularisation. Celui-ci visait à discuter des renseignements disponibles, des objectifs de communication publique et d'un bref aperçu des différences opérationnelles entre le Plan 1958-D et le Plan 2014. Pendant la période de référence, le Conseil a tenu des réunions en personne, le 14 septembre à Québec (Québec) et le 24 octobre à Ottawa (Ontario). Le tableau 4 présente la liste des membres du Conseil ayant assisté à ces réunions.

En plus des réunions régulières, les membres et membres associés du Conseil, de même que le personnel de la CMI ont convoqué la « Independent Electricity System Operator » (IESO), le 29 septembre 2017, afin de clarifier à l'IESO, ainsi qu'à « l'Ontario Power Generation » (OPG), dans quelle mesure le conseil pourrait contribuer au respect de la directive de fiabilité de l'IESO, laquelle peut exiger une augmentation ou une diminution opportune de la production des centrales hydroélectriques. Après une présentation sur le pouvoir du Conseil à réguler le débit sortant, ce dernier a indiqué qu'il était disposé à apporter son aide lorsque les conditions seront propices. Cependant, les représentants du Conseil ont souligné qu'il leur faudrait désormais disposer d'une période de préavis suffisante pour être en mesure d'examiner la situation et d'accorder les approbations nécessaires à OPG afin que la société puisse s'adapter aux éventuelles directives de l'IESO sur la fiabilité.

En outre, en plus des vidéoconférences hebdomadaires du GCO, une réunion en personne a été organisée sous l'égide d'Hydro-Québec à la centrale hydroélectrique de Beauharnois, le 11 janvier 2017, pour discuter de la mise en œuvre récente du Plan 2014 et de considérations opérationnelles connexes.

3.2 Consultations et communications publiques

Le Conseil a poursuivi ses efforts visant à améliorer le dialogue avec le public par l'entremise de sa page Facebook et de ses communiqués de presse, en plus des membres du Conseil qui ont pris part à des réunions avec des parties prenantes. Pendant la période de référence, le Comité des

communications, des membres du Conseil, les secrétaires et les représentants des entités responsables de la régularisation ont participé activement aux efforts de sensibilisation, de communication d'informations et de liaison avec les parties prenantes dans l'ensemble du système du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent. Les représentants canadiens des entités responsables de la régularisation ont donné une présentation lors de la 28^e édition de « l'Annual Winter Environmental Conference de Save the River », le 4 février 2017. Celle-ci a porté sur la mise en œuvre du Plan 2014, y compris sur les calculs effectués, les ajustements opérationnels, les déviations et les résultats des simulations hebdomadaires de 2001 à 2016. L'annexe A donne plus de détails sur ce travail de sensibilisation.

Les membres du Conseil, les représentants des entités responsables de la régularisation et les secrétaires ont répondu aux demandes d'informations et d'entrevues des médias et du grand public concernant les niveaux d'eau et l'efficacité des stratégies du Conseil. Les publications hebdomadaires sur les pages Facebook du Conseil se présentent en français et en anglais. En tout, 76 « J'aime » ont été accordés sur la page française et 789 sur la page anglaise. En moyenne, 493 personnes par semaine ont échangé des commentaires, le niveau d'intérêt augmentant après chaque publication de résumés mensuels sur la page Facebook.

3.3 Changements dans la composition du Conseil et des comités

M. Anthony M. « Tehara'tats » David a été nommé membre américain du Conseil par la CMI pour un mandat de deux ans à compter du 1^{er} février 2017. Sa nomination a permis de pourvoir un poste vacant de longue date du côté américain. De plus, Rob Company (États-Unis), a remplacé Dr Frank Sciremammano, Jr. au Comité des communications.

4 Rapport d'activité du Comité des communications

Le Conseil a continué de travailler avec la CMI au niveau du Comité des communications, pour chercher des occasions d'améliorer les communications avec le public. La liste complète des membres est donnée à l'annexe B.

Voici le détail des activités de communication pendant la période de référence :

- Préparation d'un communiqué de presse à l'automne. Le Conseil a diffusé un communiqué de presse pour annoncer les changements dans la composition du Conseil et un examen des conditions du système hydrographique.
- Exploitation du site Web du Conseil, <https://www.ijc.org/fr/clofsl>. Le Conseil travaille à la mise à jour du site Web pour y inclure des informations sur le Plan 2014. Le site Web en question comporte :
 - des photos en bannière présentant les secteurs d'intérêt du système du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent;
 - des mises à jour hebdomadaires du niveau d'eau, du débit sortant et des apports d'eau;
 - des informations générales sur le Conseil, ses activités et sa structure;
 - des annonces au sujet des stratégies de régularisation du débit sortant et des communiqués de presse les concernant;
 - une liste de questions et de réponses fréquemment posées (FAQ);
 - les rapports d'étape semestriels du Conseil, les procès-verbaux des réunions, des résumés des téléconférences et des mises à jour des données;

- des mises à jour hebdomadaires et mensuelles des pages Facebook du Conseil [renommées (<https://www.facebook.com/InternationalLakeOntarioStLawrenceRiverBoard/>) en anglais et (<https://www.facebook.com/ConseilIntlDuLacOntarioetduFleuveSaintLaurent/>) en français], et des échanges fréquents avec le public par l'entremise de la page Facebook;
- des photos publiques sur Flickr.

Les représentants des entités responsables de la régularisation du Conseil ont envoyé à quelque 300 abonnés au service de courrier électronique des mises à jour hebdomadaires sur la régularisation du lac Ontario ainsi que sur son niveau d'eau et débit sortant. Les parties prenantes sont invitées à s'abonner à ce service gratuit en envoyant un courriel à l'adresse apparaissant sur la page Web.

5 Comité de gestion adaptative

Le Comité de gestion adaptative des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent (Comité GAGL) — mis sur pied par la CMI et composé d'experts techniques pour étudier l'application de méthodes de gestion adaptative à l'évaluation continue des plans de régularisation — a poursuivi sa collaboration avec le Conseil pour ce qui est de la mise en œuvre des recommandations découlant d'études antérieures et de la formulation de nouvelles recommandations. Le Comité cherche à évaluer la performance des plans de régularisation du débit sortant dans le temps en fonction d'un large éventail d'indicateurs environnementaux et économiques. Le rapport détaillé des activités du Comité GAGL sera accessible sur le site Web du Comité GAGL, après traduction et approbation.

6 Comité de limnimétrie

Le Comité de limnimétrie du fleuve Saint-Laurent du Conseil supervise le programme d'entretien des limnimètres dont le Conseil se sert pour contrôler les niveaux et les débits d'eau.

6.1 Aperçu

Le Comité de limnimétrie du fleuve Saint-Laurent veille à la précision des estimations de débit et des relevés de niveau d'eau. À cette fin, il contrôle les méthodes de calcul appliquées à chacune des huit structures de régularisation et aux 17 limnimètres utilisés par le Conseil pour surveiller le comportement du fleuve. Ce comité effectue également des audits du traitement des données des sociétés d'hydroélectricité. L'équipe d'inspection adresse des rapports annuels au Comité de limnimétrie. Le fonctionnement et l'entretien des limnimètres sont assurés par les sociétés d'hydroélectricité et par le Service hydrographique du Canada.

6.2 Inspection du réseau de limnimètres

Le Comité est responsable des inspections annuelles du réseau de limnimètres et il fournit au Conseil un rapport annuel sur les résultats de ces inspections. Le 79^e rapport de limnimétrie (2015) fait actuellement l'objet d'une vérification avant d'être présenté au Conseil.

6.3 Rivière Raisin

La dérivation de la rivière Raisin a été ouverte du 26 mai 2016 au 1^{er} septembre 2016. Le débit a varié de 0 à 0,2 m³/s (7 pi³/s).

7. Rapport sur la Voie maritime du Saint-Laurent

Le dernier navire à avoir emprunté la section de la voie maritime reliant Montréal au lac Ontario était le G3 Marquis, qui a franchi l'écluse d'Iroquois, le 29 décembre 2016 à 18 h 18.

8. Opérations de production de pointe

Dans une lettre datée du 13 octobre 1983, la CMI a autorisé l'OPG et la NYPA à poursuivre ses opérations de production de pointe à leurs installations du fleuve Saint-Laurent. Les conditions régissant ce genre d'action sur son débit sont actuellement précisées dans l'addenda N° 3 des Guides opérationnels du Plan de régularisation 1958-D. Le 28 novembre 2011, la CMI a renouvelé son approbation pour une période de cinq ans, du 1^{er} décembre 2011 au 30 novembre 2016. La Commission a écrit au Conseil pour être informée des effets négatifs des opérations de production de pointe. Le Conseil a répondu qu'il n'avait reçu aucun avis d'impacts négatifs résultant de ce genre de régulation. Après avoir communiqué avec le Conseil, la CMI a écrit aux sociétés d'hydroélectricité pour leur réclamer une analyse des impacts éventuels des débits supérieurs à 570 m³/s en dehors de la saison de navigation avant d'approuver le prolongement des opérations de production de pointe. Les sociétés d'hydroélectricité sont en train de préparer cette analyse.

Aucun stockage d'eau n'a été effectué entre le 1^{er} mars 2017 et le 31 août 2017, mais du 1^{er} mars à la mi-mai, les relâchements ont été maximisés avant d'être suspendus pendant la période de crue.

Le « Kathryn Spirit » est échoué depuis de nombreuses années dans le lac Saint-Louis, et sa récupération a été amorcée à la fin juin 2016 afin de contenir les risques environnementaux associés à de possibles fuites de combustible par sa coque désormais corrodée. Lors de la période d'étiage du début octobre, la Garde côtière a demandé que le niveau d'eau soit stabilisé afin de favoriser le transfert du carburant contaminé, tandis qu'il fallait relâcher plus d'eau pour permettre aux navires d'accéder au port de Montréal. Par conséquent, le Conseil a envoyé une lettre au Commissaire adjoint, région du Centre et de l'Arctique de la GCC, pour confirmer les discussions indiquant que le Conseil examinerait les demandes en vertu du paragraphe 180 (1) de la Loi sur la marine marchande du Canada (2001), sous réserve que d'autres secteurs d'intérêt ne soient pas lésés. Il a été déterminé que le Traité des eaux limitrophes et les ordonnances et directives de la CMI peuvent remplacer le pouvoir conféré en vertu de la disposition susmentionnée de la Loi sur la marine marchande du Canada en ce qui concerne la régularisation des débits sortants et le contrôle du niveau d'eau.

Le tout respectueusement soumis,

MEMBRES DES ÉTATS-UNIS

MEMBRES DU CANADA

S. DURRETT, prés. suppléant

G. BECHARD, PRÉSIDENT

T. BROWN

J. AUBRY-MORIN

R. CAMPANY

P. CLAVET

A. DAVID

J. FRAIN

F. SCIREMAMMANO

M. HUDON

Tableau 1
MOYENNES MENSUELLES — LAC
ONTARIO

Date	Débit entrant (en provenance du lac Érié)				Apports nets du bassin			Apports totaux			
	m ³ /s	kpi ³ /s	Dépass. prob. ⁽¹⁾	% de la LTA ⁽²⁾	m ³ /s	kpi ³ /s	Dépass. prob. ⁽¹⁾	m ³ /s	kpi ³ /s	Dépass. prob. ⁽¹⁾	% de la LTA ⁽²⁾
Sept 2016.	6 230	220	34	105	-440	-16	92	5 790	204	62	96
Oct. 2016	6 220	220	28	106	90	3	58	6 310	223	38	104
Nov. 2016	6 320	223	22	108	200	7	75	6 520	230	46	101
Déc. 2016	6 500	230	16	111	760	27	52	7 260	256	29	108
Janv. 2017	6 510	230	13	114	1730	61	12	8 240	291	9	124
Févr.2017	6 730	238	5	120	1660	59	15	8 390	296	4	126
Moyenne/ 6 mois	6 420	230	16	110	670	20	44	7 090	250	21	110

(1) D'après la période de référence 1900-2015

(2) D'après la période de référence 1900-2016

Tableau 2
RELEVÉ DES PRÉCIPITATIONS SUR LES BASSINS DES GRANDS LACS ET DU LAC ONTARIO

Mois	Bassin des Grands Lacs			Bassin du lac Ontario		
	mm (pouces) ⁽¹⁾	% de LTA ⁽²⁾	Dépass. prob. ⁽³⁾	mm (pouces) ⁽¹⁾	% de LTA ⁽²⁾	Dépass. prob. ⁽³⁾
Sept. 2016	88 (3.46)	101	44	54 (2,13)	65	84
Oct. 2016	79 (3.11)	107	42	109 (4,29)	136	16
Nov. 2016	54 (2.13)	77	80	52 (2,05)	65	86
Déc. 2016	59 (2.32)	97	52	69 (2,72)	92	59
Janv. 2017	60 (2.36)	107	38	73 (2,87)	106	40
Févr. 2017	53 (2.09)	118	28	61 (2,40)	102	46
6 mois Moyenne	66 (2.58)	101	48	70 (2,74)	94	66

(1) Provisoire

(2) D'après la période de référence 1900-2016

(3) D'après la période de référence 1900-2013

Tableau 3
APPORTS MOYENS ET TOTAUX, ENREGISTRÉS SUR SIX MOIS (sept.-févr.)

	Moyenne à long terme ⁽¹⁾		Enregistré			Enregistrés – Inférieurs (-) ou supérieurs à la moyenne (+)		
	(m ³ /s)	kpi ³ /s	(m ³ /s)	kpi ³ /s	Dépass. prob. ⁽²⁾	(m ³ /s)	kpi ³ /s	%
Sept. 2007 à févr. 2008	6 440	227	6 540	231	43	100	4	2
Sept. 2008 à févr. 2009	6 440	227	6 910	244	28	470	17	7
Sept. 2009 à févr. 2010	6 440	227	6 500	230	45	60	2	1
Sept. 2010 à févr. 2011	6 440	227	6 270	221	56	-170	-6	-3
Sept. 2011 à févr. 2012	6 440	227	7 540	266	10	1100	39	17

Sept. 2012 à févr. 2013	6 440	227	6 130	216	62	-310	-11	-5
Sept. 2013 à févr. 2014	6 440	227	6 520	230	44	80	3	1
Sept. 2014 à févr. 2015	6 440	227	6 470	228	46	30	1	0
Sept. 2015 à févr. 2016	6 440	227	7 290	257	16	850	30	13
Sept. 2016 à févr. 2017	6 440	227	7 080	250	22	640	23	10

(1) D'après la période de référence 1900-2016

(2) D'après la période de référence 1900-2015

Tableau 4
SYNTHÈSE DES DÉVIATIONS PAR RAPPORT AUX DÉBITS SORTANTS DU PLAN DE RÉGULARISATION 1958-D

Date 2016-2017	Déviaton (cm)	Déviaton (cm- sem.)	Déviaton cumulative arrondie (cm- sem.)	Effet cumul. sur le Lac Ont. arrondi (cm)	Raison de la déviation
1 ^{er} sept.			0	0.0	
3 au 9 sept.	10 durant 168 heures	10	10	-0.03	Déviaton opérationnelle mineure non intentionnelle
13 sept. 13 sept.	400 durant 24 heures -20 durant 24 heures	57 -3	60	-0.19	À la demande du port de Montréal Déviaton opérationnelle mineure non intentionnelle
23 au 24 oct.	-210 durant 48 heures	-60	0	0.0	Pour restaurer le niveau d'eau
24 au 30 déc.	170 durant 168 heures	170	170	-0.5	Exploitation hivernale - gestion des glaces (estimation de la limite I)
6 janv.			170	-0.5	FIN DU PLAN RÉGULARISATION 1958-D *

*Conformément à l'ordonnance et à la directive de la CMI du 8 décembre 2016, le Plan 1958-D a été remplacé par le Plan 2014, le 7 janvier 2017. La déviaton de 170 cm-semaine (0,5 cm d'eau relâchée du lac Ontario par rapport au Plan 1958-D) a été éliminée, et aucune déviaton par rapport au Plan 2014 n'a été appliquées en vertu des nouvelles règles/limites du Plan -- seuls des ajustements opérationnels ont été apportés sans compensation en contrepartie.

**Tableau 5
NIVEAUX ET DÉBITS DU LAC ONTARIO ENREGISTRÉS ET CEUX
ANTÉRIEURS À LA RÉGULARISATION**

Mois	Moyennes mensuelles des niveaux d'eau du lac Ontario (SRIGL 1985) - mètres (pieds)			Moyenne mensuelle du débit sortant du lac Ontario — m ³ /s (Kpi ³ /s)		
	Enregistré	Avant projet	Différence	Enregistré	Avant projet	Différenc
Sept. 2016	74,70 (245,08)	75,03 (246,16)	-0,33 (-1,08)	7 350 (260)	7 160 (253)	190 (7)
Oct. 2016	74,54 (244,55)	74,90 (245,73)	-0,36 (-1,18)	6 920 (244)	6 890 (243)	30 (1)
Nov. 2016	74,8 (244,35)	74,87 (245,63)	-0,39 (-1,28)	7 000 (247)	6 840 (242)	160 (6)
16 déc.	74,46 (244,29)	74,88 (245,67)	-0,42 (-1,38)	6 900 (244)	6 840 (242)	60 (2)
17 janv.	74,62 (244,81)	74,98 (245,99)	-0,36 (-1,18)	6 440 (227)	7 050 (249)	-610 (-22)
17 févr.	74,82 (254,47)	75,11 (246,42)	-0,29 (-0,95)	6 890 (243)	7 240 (256)	-350 (-12)

**Tableau 6
Participation aux réunions du 1^{er} septembre 2016 au
28 février 2017**

Membres du Conseil	Pays	14 sept.	24 oct.
BG M. Toy ¹	É.-U.	-	X
M. G. Bechard ²	Canada	X	X
M. J. Aubry-Morin	Canada	X	X
M. T. Brown	É.-U.	X	X
M. R. Campany	É.-U.	X	X
Mme P. Clavet	Canada	X	X
M. S. Durrett ³	É.-U.	X	X
Mme J. Frain	Canada	X	X
M. M. Hudon	Canada	X	X
M. F. Sciremammano, Jr.	É.-U.	X	X

Notes :

1. Coprésident, États-Unis
2. Coprésidente, Canada
3. Président suppléant, États-Unis

Lieu de la réunion :

14 septembre 2016 : Québec (Québec), Canada

24 octobre 2016 : Ottawa (Ontario), Canada

Figure 1: Apports totaux mensuels nets dans le lac Ontario

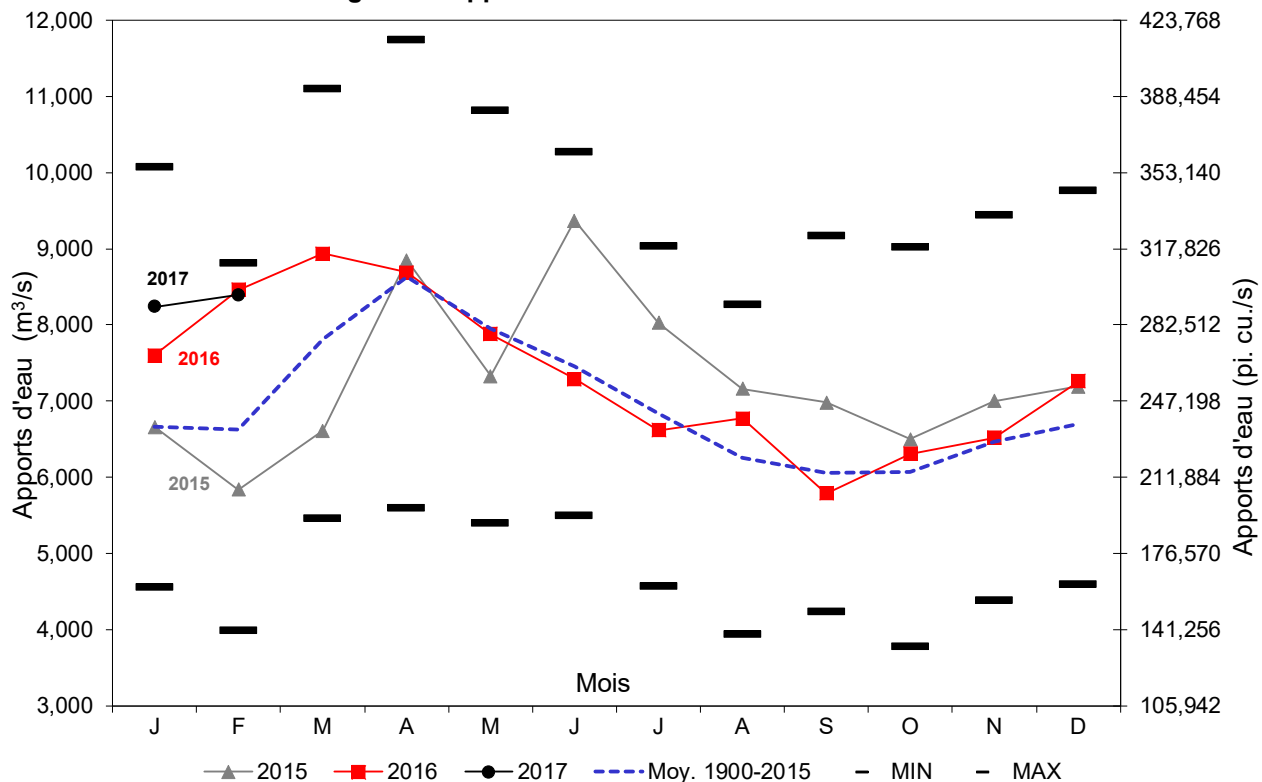


Figure 2: Débit journalier de la rivière des Outaouais à Carillon

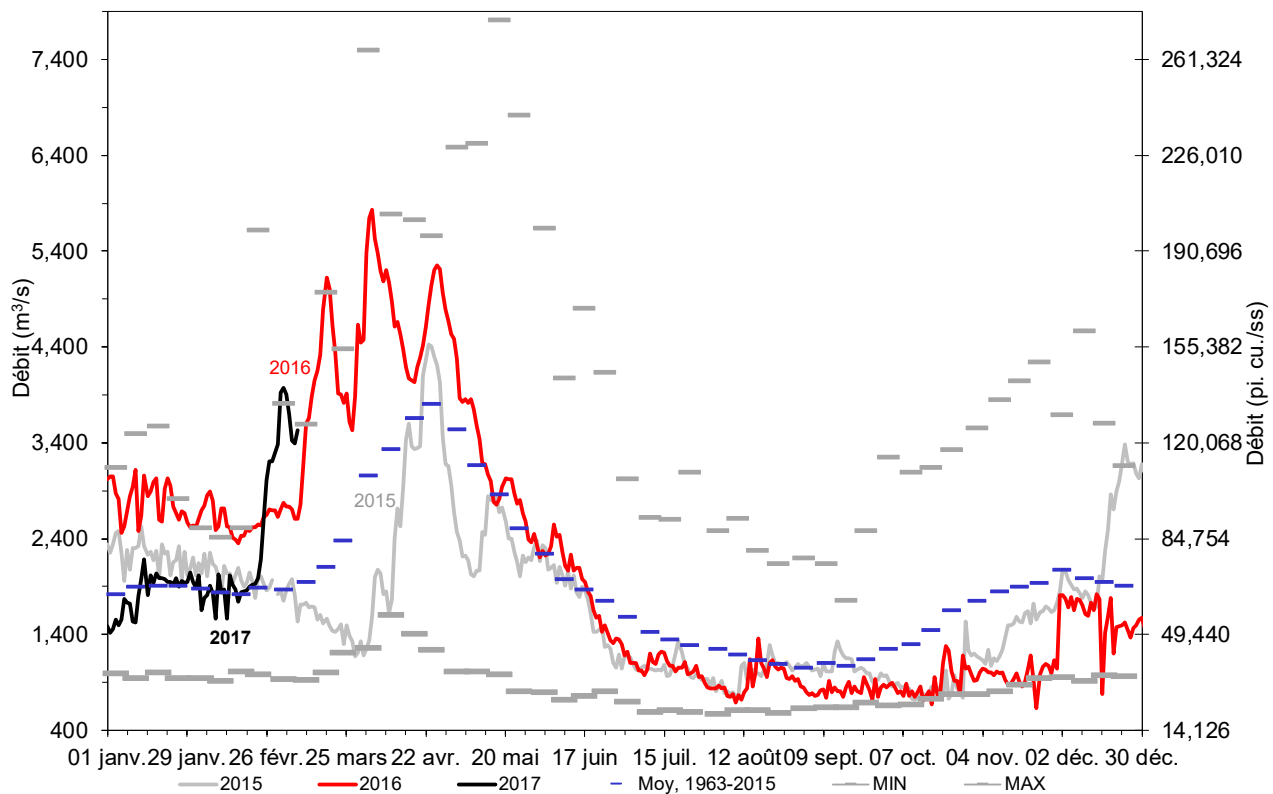


Figure 3: Débit journalier du lac Ontario

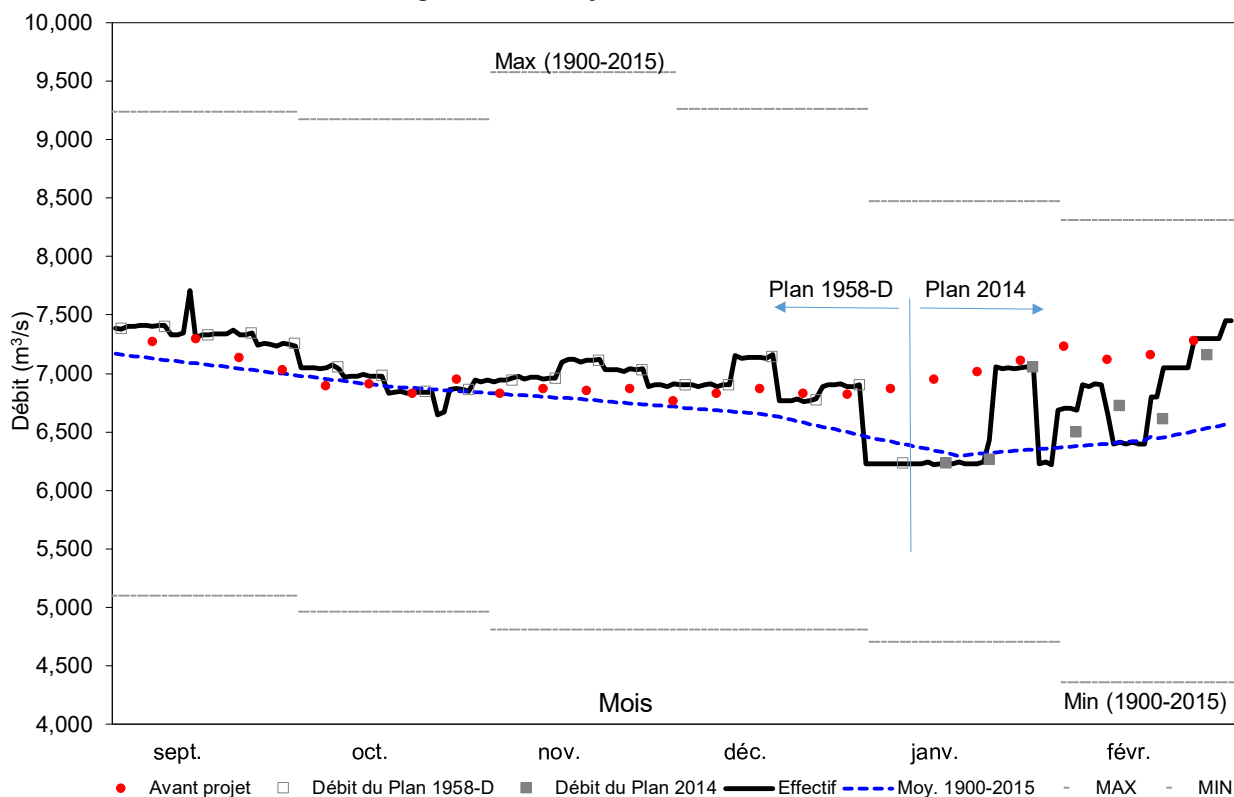


Figure 4: Niveau d'eau journalier du lac Ontario

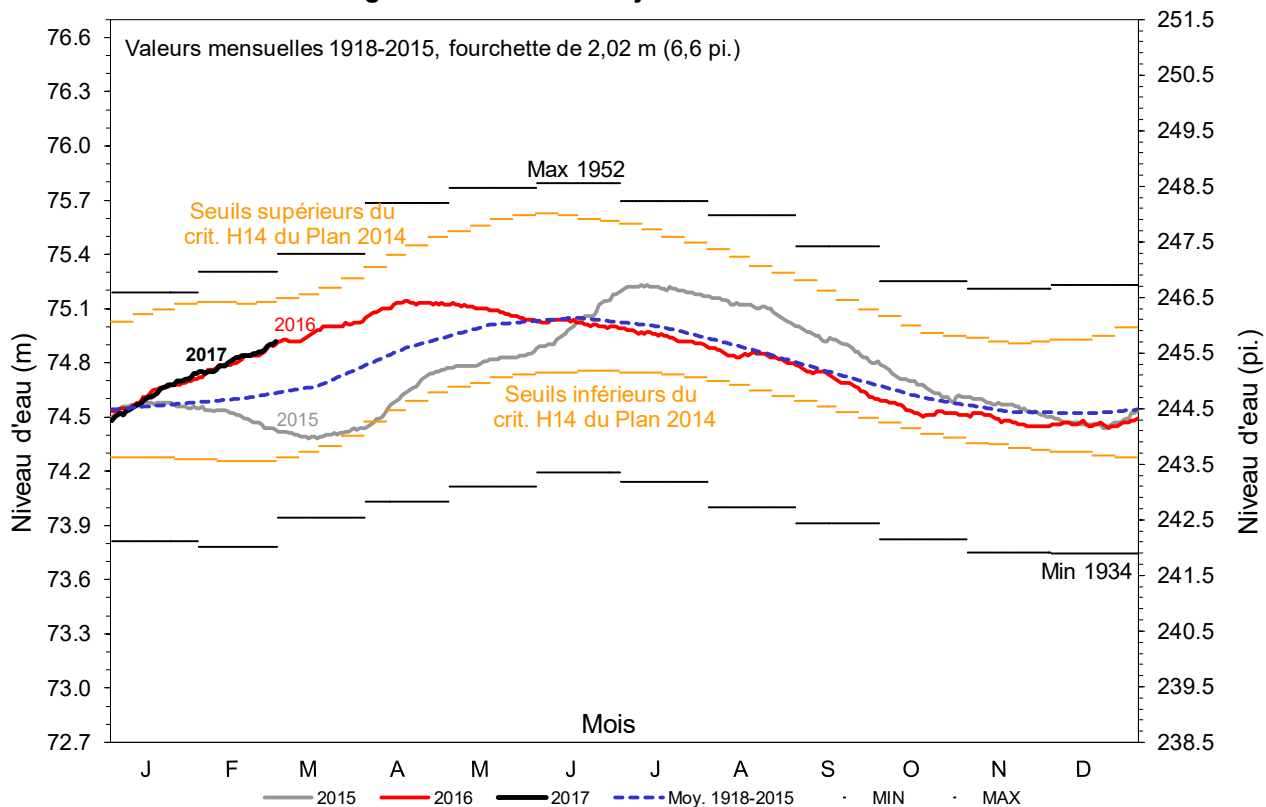


Figure 5: Niveau d'eau actuel, d'avant projet et selon les plans

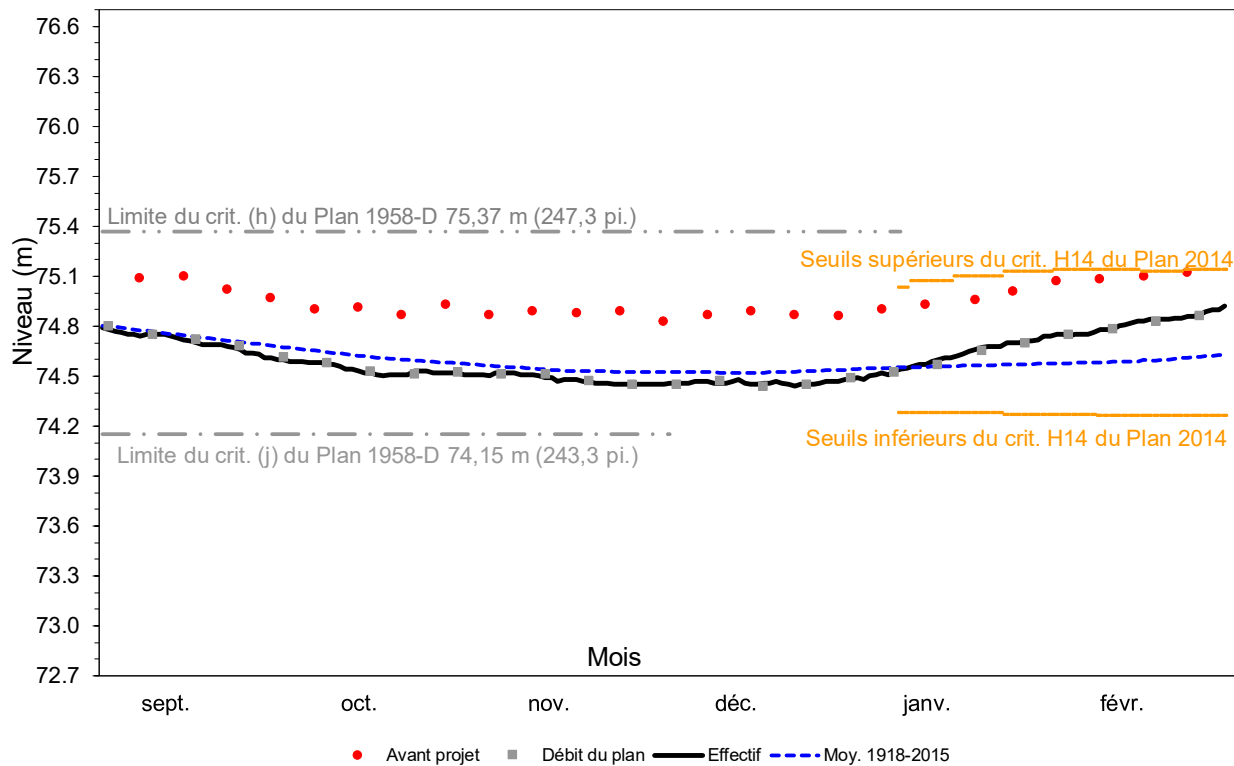


Figure 6: Niveau d'eau journalier du lac Saint-Laurent au barrage du Long-Sault

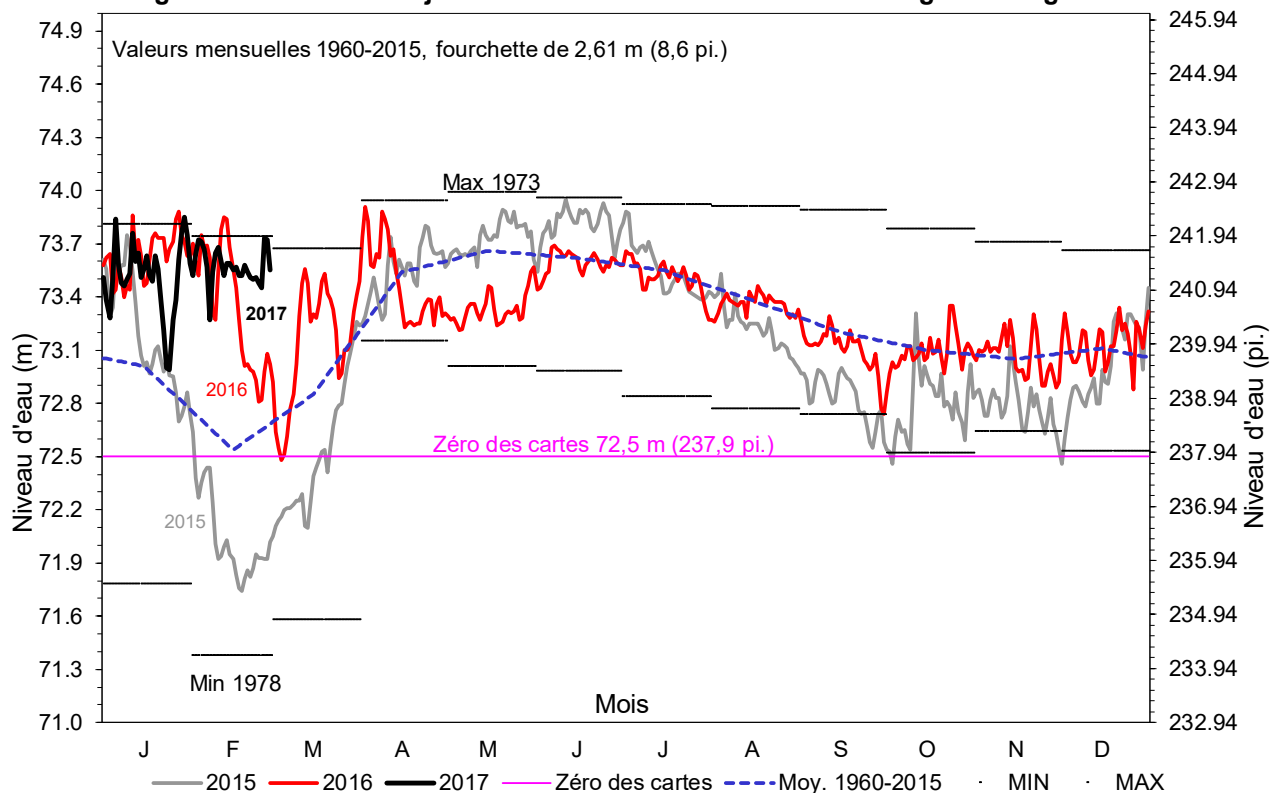


Figure 7: Niveau d'eau journalier du lac Saint-Louis à Pointe-Claire

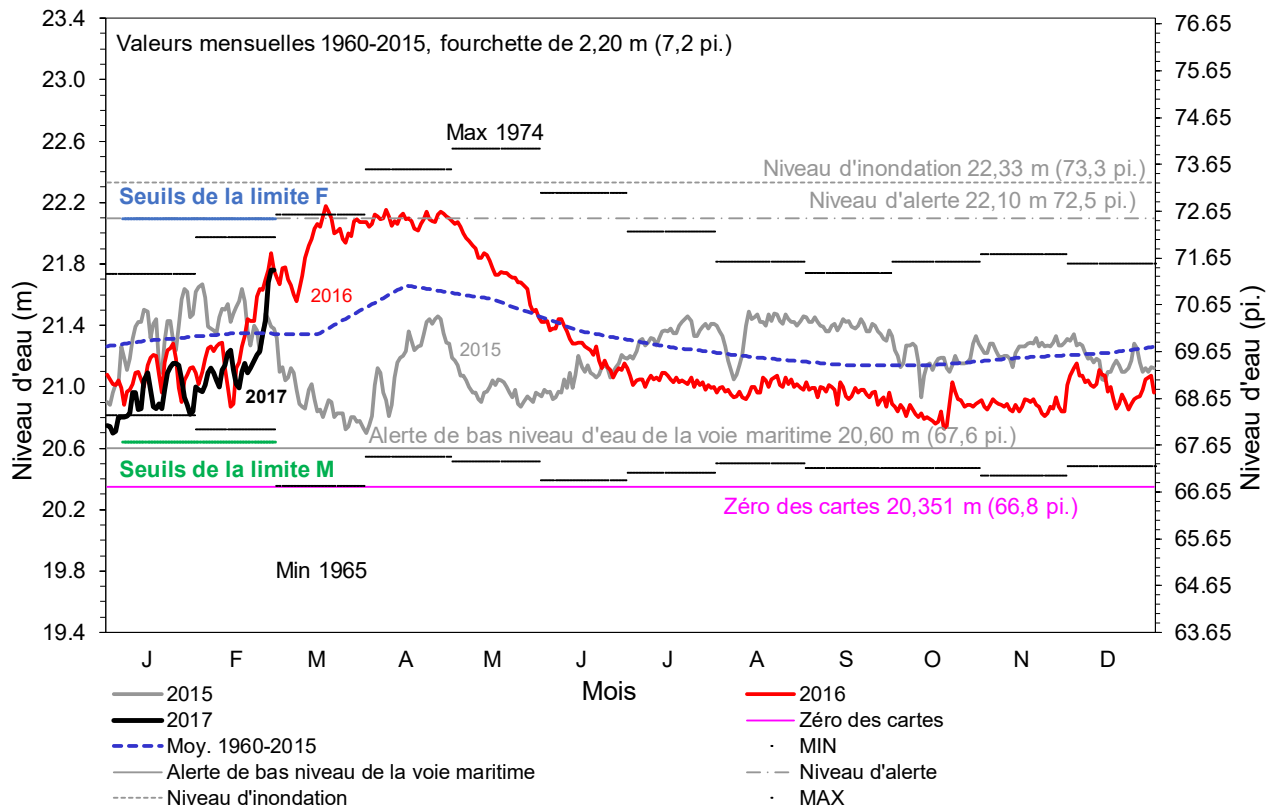
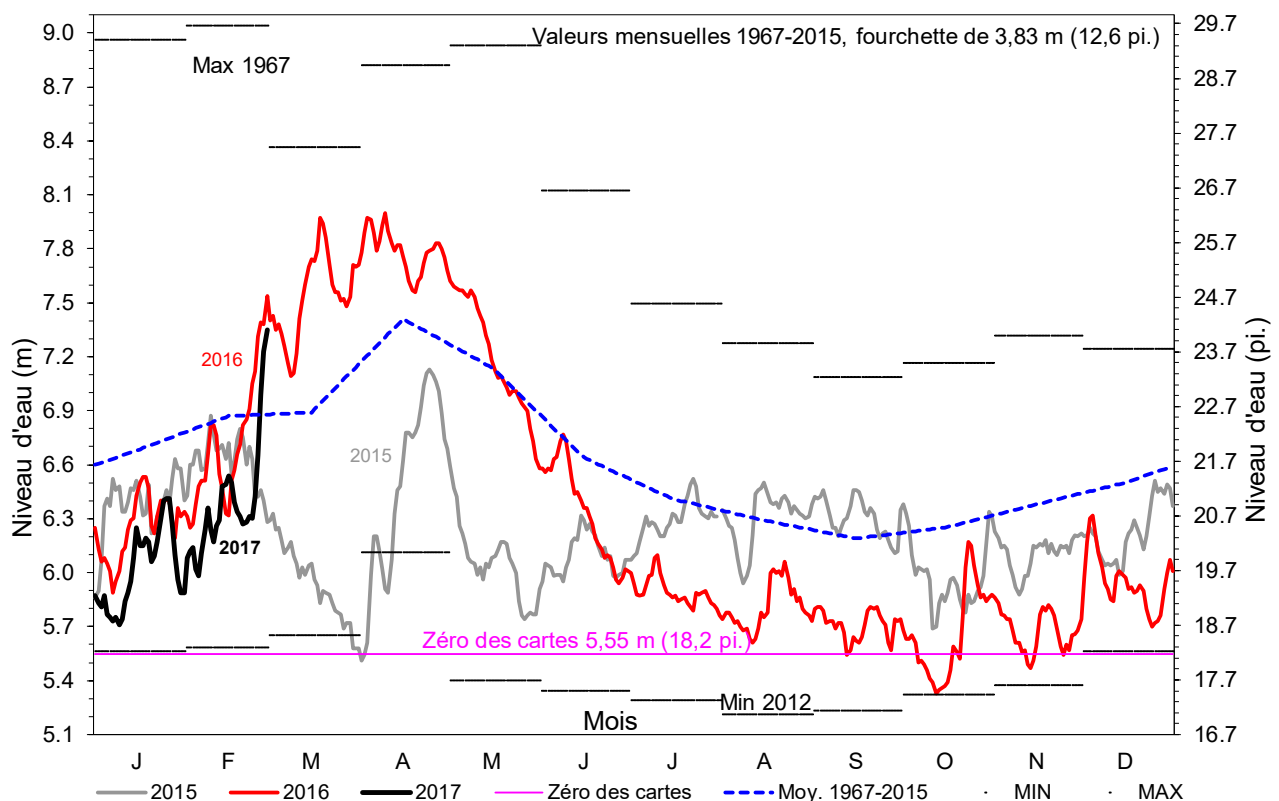


Figure 8: Niveau d'eau journalier au port de Montréal à la jetée no.1



Annexe A : Résumé des activités du Comité des communications

Depuis le 1^{er} septembre 2016, le Comité des communications du Conseil international du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent a tenu quatre réunions, une par mois, la plupart par téléconférence. Le Comité a continué de prendre part à des initiatives et à concevoir des produits visant à réaliser cinq objectifs stratégiques de communication :

1. Faire mieux connaître la CMI et le Conseil auprès de la population;
2. Communiquer avec précision et en temps opportun les actions du Conseil et la raison de ces actions;
3. Expliquer l'effet des facteurs naturels et de la régularisation sur les niveaux et les débits d'eau;
4. Faire mieux comprendre la nécessité de se préparer aux fluctuations de niveau d'eau et de débit.
5. Chercher systématiquement à connaître le point de vue et les préoccupations de toutes les parties prenantes, en tenir compte et prendre des mesures en conséquence.

Conformément aux objectifs de communication précédents, le représentant de l'entité de régularisation de la Section canadienne a fait une présentation lors de la 28^e édition de « l'Annual Winter Environmental Conference de Save the River », le 4 février 2017. Sa présentation a porté sur la mise en œuvre du Plan 2014, y compris sur les calculs effectués, les ajustements opérationnels, les déviations et les résultats des simulations hebdomadaires de 2001 à 2016. Le Comité développe et révisé présentement sa première capsule vidéo destinée à servir d'outil d'information du public décrivant les causes de la fluctuation des niveaux d'eau dans le lac Saint-Laurent.

Suite à l'approbation du Plan 2014 en décembre, le Comité a tenu une session de travail à Cornwall (Ontario), les 19 et 20 janvier pour examiner ses objectifs, ses produits et ses activités de communication. Des membres du Comité, des conseillers de la CMI et des membres du Comité GAGL y ont participé. Cette session visait à dégager les principales difficultés et possibilités et à déterminer les produits et activités prioritaires. L'explication du rôle de la gestion adaptative en tant que concept à long terme, la coordination des communications du Comité GAGL avec le Conseil et la gestion des attentes des parties prenantes sont les principaux défis retenus. Parmi les produits et activités de communication prioritaires, mentionnons : la mise à jour du site Web du Conseil; la synthèse de l'analyse du Plan 2014 et l'élaboration d'une stratégie de communication dans les cas de niveaux d'eau extrêmes. Le Comité s'emploiera à régler ces questions et à améliorer la communication publique tout au long de 2017.

Annexe B : Liste des membres du Comité des communications

M. R. Company
M. A. Heer
M. K. Koralewski
M. F. Bevacqua
Mme S. Runyon

M. M. Hudon
Mme G. Faveri
M. R. Caldwell
M. J. Bruxer
Mme S. Lobrichon